

**COMPTE-RENDU**

**du CONSEIL MUNICIPAL du 27 novembre 2012**

L'an deux mille douze, le vingt sept novembre, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de Ternay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUN, Maire,

**Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 21 novembre 2012**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**PRÉSENTS** : BRUN Jean-Jacques – MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – GAUTIER Colette – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – PUTOD Josette – COURSAT Robert – FAUBLADIER Danielle – CHOSSON Jean-Claude – ASTRUC Christian – GUICHARD Andrée – GAUTIER Pierre – COHEN Thierry.

**EXCUSÉS** : HEZARD Andrée (procuration Laurence MARTINEZ)  
VADON Michel (procuration Bruno PERRIN)  
MICHAUD Nathalie (procuration Rachel REY)

**ABSENT** : néant

Monsieur Jean-Jacques BRUN déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Pierre VOIRIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte. Monsieur Jean-Jacques BRUN fait constater que le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Jacques BRUN invite l'Assemblée à signer le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2012 et à adopter le procès-verbal mis préalablement à la disposition de chaque membre du Conseil Municipal pour lecture. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Date d'affichage du Compte-rendu de la Présente séance : 29 novembre 2012**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHÔNE  
COMMUNE DE TERNAY

**2012/IX/01/7.5 - CONSEIL GENERAL DU RHONE - CONTRAT  
PLURIANNUEL - AVENANT N°5**

Monsieur Jean-François FRAISSE, Adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°07/08 du 21 janvier 2008 par laquelle il a été autorisé la signature d'un contrat pluriannuel avec le Département du Rhône.

Monsieur Jean-François FRAISSE, Adjoint aux finances propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 5 qui permet de procéder aux modifications suivantes :

**Opération modifiée :**

- Action n° 6 intitulée « Mise en valeur du centre village et aménagement paysager » qui prévoyait un coût d'opération de 772 982,00 € H.T. ramenée à hauteur de 640 980,00 € HT.

**Opérations nouvelles :**

- Action n°18 intitulée « Travaux d'assainissement eaux usées de Chassagne » pour un coût d'opération de 230 000,00 € HT.

- Action n°19 intitulée « Travaux d'assainissement eaux usées Barbières Sud » pour un coût d'opération de 34 000,00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur Jean-François FRAISSE ;
- **AUTORISE** le lancement des travaux relatifs aux opérations visées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits sont prévus aux budgets 2012 et suivants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 se rapportant aux éléments sus développés ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

**2012/IX/02/5.7 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON  
(CCPO) - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code Général des impôts, notamment les IV, V de l'article du 1609 nomines C

**Vu** l'arrêté préfectoral n°1881 du 2 février 2010, relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

**Considérant** la délibération N° 72.12 du 2012 de création de la CLETC

**Considérant** la délibération de la commune de TERNAY n° 2012/VIII/01/5.7 du 16 octobre 2012 désignant les membres pour siéger à la CLETC

**Considérant** la réunion de la CLETC du 6 novembre 2012

**Considérant** la délibération N° 99.12 du 19 novembre de la CCPO prenant acte du rapport de la CLETC

R E P U B L I Q U E   F R A N Ç A I S E  
D E P A R T E M E N T   D U   R H Ô N E  
C O M M U N E   D E   T E R N A Y

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLETC annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR :** BRUN Jean-Jacques – MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – GAUTIER Colette – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – VADON Michel - MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – MICHAUD Nathalie - GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – GUICHARD Andrée - GAUTIER Pierre – COHEN Thierry, **et 5 ABSENTIONS :** PUTOD Josette – COURSAT Robert – FAUBLADIER Danielle – CHOSSON Jean-Claude – ASTRUC Christian.

- **APPROUVE** le rapport de la CLETC annexé à la présente délibération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

**2012/IX/03/5.7 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON (CCPO) - ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT SUPPLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 2012/IV/01/5.7 du 3 avril 2012 concernant son avis favorable émis sur l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) à CHAPONNAY et MARENNES et sa délibération n° 2012/V/01/5.7 du 15 mai 2012 portant révision de l'article 6 des statuts de la CCPO et portant à 5 le nombre de sièges pour notre Commune.

Au regard de la démission de Andrée HEZARD, au poste de 4<sup>ème</sup> délégué suppléant, il convient à ce jour de procéder à l'élection d'un membre titulaire supplémentaire et de deux membres suppléants supplémentaires pour siéger au Conseil Communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Ont été élus à la majorité absolue :**

- Andrée HEZARD – 5<sup>ème</sup> délégué titulaire
- Rachel REY, 4<sup>ème</sup> délégué suppléant

**A été élue à la majorité relative :**

- Mireille POCHON, 5<sup>ème</sup> délégué suppléant

La nouvelle composition des Conseillers Municipaux qui siégeront, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, à la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon est :

Délégués titulaires :

- Jean-Jacques BRUN
- Jean-François FRAISSE
- Robert VILLEJOBERT
- Laurence MARTINEZ
- Andrée HEZARD

Délégués suppléants :

- Colette GAUTIER
- Lionel FAIVRE
- Michel VADON
- Rachel REY
- Mireille POCHON

R E P U B L I Q U E   F R A N Ç A I S E  
D E P A R T E M E N T   D U   R H Ô N E  
C O M M U N E   D E   T E R N A Y

**2012/IX/04/3.1 – RETROCESSION VOIRIE RESEAUX VAL CITE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création du lotissement dénommée « Val Cité » sis à TERNAY lieudit Grandes Combes.

Cette zone est desservie par une voirie qui relie le Chemin des Barbières à la rue de Chassagne. Au regard de l'intérêt manifeste de cette liaison pour la desserte en direction de Chasse sur Rhône, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que l'ensemble des voiries, leurs abords et réseaux correspondants au lotissement, soit rétrocédé gracieusement à la Commune de TERNAY, dès leurs achèvements.

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver cette acquisition, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique par la Commune de la Société MIPL, des voiries, leurs abords et réseaux du lotissement « VAL CITE » soit 13 676 m<sup>2</sup> ;
- DIT** que les crédits sont prévus aux budget Communal 2012 et suivants ;
- CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la signature de l'acte d'achat et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

**2012/IX/05/1.4 – CONTRAT COMMUNE DE TERNAY / EDF FACTURATION REGROUPEE**

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 102/09 du 20 octobre 2009 relative à la mise en place d'un contrat de service avec EDF pour la « facturation regroupée avec annexe personnalisée » pour les consommations communales.

Ce contrat expirant au 31/12/2012, et au regard de l'intérêt de ce service, il est proposé de signer un nouveau contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 3 ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE** l'exposé de Monsieur Jean-François FRAISSE ;
- DIT** que la dépense sera prévue au budget 2013 et suivants ;
- CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la signature du dit contrat et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

**2012/IX/06/7.10 – DUREES D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ET FRAIS D'ETUDES**

Monsieur Jean-François FRAISSE informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'amortissement des subventions d'équipement et des frais d'études. Monsieur Jean-François

R E P U B L I Q U E   F R A N Ç A I S E  
D E P A R T E M E N T   D U   R H Ô N E  
C O M M U N E   D E   T E R N A Y

FRAISSE, adjoint délégué aux Finances, propose d'amortir ces immobilisations de la façon suivante :

- Pour les subventions d'équipement inscrites au compte 204 de l'état de l'actif : durée d'amortissement de 5 ans proposée lorsque ces subventions financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, et d'une durée de 15 ans lorsque ces subventions financent des biens immobiliers ou des installations.
- Pour les frais d'études inscrits au compte 2031 de l'état de l'actif : une durée d'amortissement de 5 ans est proposée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR :** BRUN Jean-Jacques – MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – GAUTIER Colette – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – VADON Michel - MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – MICHAUD Nathalie - GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – GUICHARD Andrée - GAUTIER Pierre – COHEN Thierry, **et 5 ABSENTIONS :** PUTOD Josette – COURSAT Robert – FAUBLADIER Danièle – CHOSSON Jean-Claude – ASTRUC Christian.

**- DECIDE :**

- Pour les subventions d'équipement inscrites au compte 204 de l'état de l'actif, d'amortir sur une durée de 5 ans lorsque ces subventions financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, et sur une durée de 15 ans lorsque ces subventions financent des biens immobiliers ou des installations.
- Pour les frais d'études inscrits au compte 2031 de l'état de l'actif, d'amortir sur une durée de 5 ans.

**- CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

**2012/IX/07/7.5 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - SYNDICAT  
D'INITIATIVE DE TERNAY**

Madame Mireille POCHON, adjoint à la Culture, propose au Conseil Municipal d'allouer au Syndicat d'Initiative de TERNAY une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 euros.  
Monsieur Lionel FAIVRE, Président du Syndicat d'Initiative, intéressé, quitte la salle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'exposé de Madame Mireille POCHON ;
- **OCTROIE** une subvention exceptionnelle de 700 € au Syndicat d'Initiative de TERNAY;
- **DIT** que la dépense est prévue au Budget 2012 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

R E P U B L I Q U E   F R A N Ç A I S E  
D E P A R T E M E N T   D U   R H Ô N E  
C O M M U N E   D E   T E R N A Y

**2012/ix/08/5.4 - COMPTE RENDU EFFECTUE DANS LE CADRE DES  
POUVOIRS DELEGUES DU MAIRE**

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités locales dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées,

Monsieur le Maire rend compte :

- de la mise en place et de la signature d'un avenant de prolongation du délai contractuel jusqu'au 14 décembre 2012, avec Menuiserie ROUX Frères - 24 Chemin des Cornets - 69700 GIVORS, relatif aux travaux divers de menuiserie année 2012.
- de la mise en place et de la signature d'un avenant de prolongation du délai contractuel jusqu'au 10 mai 2013, avec ETDE Réseaux – 8 Bis rue Franklin - 69740 GENAS, relatif aux travaux d'éclairage public 2012.
- de la mise en place et de la signature d'un contrat de prestation de service souscription Bilan Tarifaire Multi-site avec GDF SUEZ SA – 1 Place Samuel de Champlain – 92400 COURBEVOIE, pour un montant annuel de 200,00 € HT.
- de la mise en place et de la signature d'un acte d'engagement concernant les travaux d'électricité Maison des Sociétés avec ELECTRICITE SERVICE – 37 Avenue de la ZAC de Chassagne – 69360 TERNAY, pour un montant de 12.500,36 euros HT soit 14.950,43 euros TTC.
- de la mise en place et de la signature d'un acte d'engagement concernant les travaux plâtrerie peinture Maison des Sociétés et Château de la Porte avec PALATIN- ROUCHON SAS – 13 Rue des Frères Amadéo – 69200 VENISSIEUX, pour un montant de 25.780,80 euros HT soit 30.833,83 euros TTC.
- de la mise en place et de la signature d'un avenant de prolongation du délai contractuel jusqu'au 21 décembre 2012, avec CARRION TP – 29 Bis Rue Francine Fromont – 69120 VAULX en VELIN, relatif aux travaux divers de maçonnerie - Année 2012.

Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h55.